



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nancy, le 7 avril 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Covid-19

Valorisation agronomique des boues de stations d'épuration : pas d'épandage sans hygiénisation préalable

Le gouvernement est mobilisé depuis le début de l'épidémie de Covid-19 pour garantir la continuité d'activité des services publics d'eau et d'assainissement, et définir, avec les acteurs de ces services, les missions prioritaires permettant le bon fonctionnement des installations ainsi que leur surveillance afin d'éviter des conséquences sur les plans sanitaires et environnementaux.

À cet effet, l'État fournit des masques FFP3 aux opérateurs d'assainissement publics et privés pour assurer la sécurité des personnels chargés de la gestion des installations. Les masques sont actuellement en cours de distribution dans le département.

Par ailleurs, le ministère de l'Agriculture et le ministère de la Transition écologique et solidaire ont interrogé l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) concernant l'utilisation des boues de station de traitement des eaux usées pour l'épandage agricole.

À la question, « les boues de stations de traitement des eaux usées produites lors de l'épidémie de Covid-19 peuvent-elles contenir et disséminer le virus lors des épandages agricoles ? », l'ANSES estime que le risque de contamination est faible, voire négligeable, pour les boues ayant subi un traitement hygiénisant conforme à la réglementation.

En revanche, au vu des données actuellement disponibles, il n'est pas possible selon l'ANSES de définir avec précision le niveau de contamination pour les boues non traitées, ni de préciser une période de stockage au-delà de laquelle le virus serait inactivé. En conséquence l'ANSES recommande de ne pas épandre de boues d'épuration produites durant l'épisode épidémique sans hygiénisation préalable.

Conformément à l'avis de l'ANSES et en prévision de la période d'épandage débutant prochainement, les mesures suivantes sont mises en œuvre en lien avec les opérateurs de Meurthe-et-Moselle :

Retrouvez-nous:



www.meurthe-et-moselle.gouv.fr



Préfet de Meurthe-et-Moselle



@Prefet54



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- les boues hygiénisées subissant des traitements physiques ou chimiques permettant l'inactivation du virus peuvent être valorisées agronomiquement comme habituellement.

- les boues non hygiénisées sont interdites à la valorisation agronomique. Les services de l'État travaillent en lien étroit avec les collectivités, les opérateurs et l'Agence de l'eau Rhin Meuse pour trouver des solutions techniques permettant leur hygiénisation sur les plateformes existantes, en vue de leur valorisation.

Contacts presse :

Jonathan HAUDOT: 03.83.34.26.09 / 06.13.56.09.28

Retrouvez-nous:



www.meurthe-et-moselle.gouv.fr



Préfet de Meurthe-et-Moselle



@Prefet54